

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à salle La Nature-en-Mouvement, le **lundi 5 juin 2017 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Madame Magalie Joncas, conseillère
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Joseph Côté, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel Desroches, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

Est absent :

Monsieur Frédéric Dionne, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 5 juin 2017.
2. Reconnaissance de messieurs Maxime Desjourdy, Benoit Gagnon et Mathis Guertin, médaillés aux Jeux du Québec et de l'organisme Association féminine d'éducation et d'action sociale de Mont-Saint-Hilaire (Aféas).
3. Procès-verbaux des séances ordinaire du 1^{er} mai 2017 et extraordinaire du 23 mai 2017.
4. Bordereaux des comptes à payer numéros 2017-06-A, 2017-06-B, 2017-06-C, 2017-06-D et rapport sur les dépenses autorisées.
5. Rapport des ressources humaines 2017-06.
6. Embauche d'un chef de division au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement.
7. Embauche d'une secrétaire au Service des finances.
8. Embauche d'une secrétaire au Service de sécurité incendie.
9. États comparatifs des revenus et dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2017.
10. Annulation de soldes résiduaux de règlements d'emprunt.
11. Affectation des excédents en réduction du solde de règlements d'emprunt.
12. États financiers de l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire pour l'année 2016.
13. Contrat de location de patinoires au Complexe sportif Sportscène pour la saison 2017-2018.
14. Participation de membres du conseil à la Classique Gilbert Desrosiers.

15. Demande de subventions - Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés.
16. Appui au projet Tourisme La Vallée-du-Richelieu.
17. Soutien à la Corporation de développement communautaire Vallée-du-Richelieu.
18. Appui à la demande d'aide financière de la Route des Arts et Saveurs du Richelieu au Fonds de développement de la Vallée du Richelieu.
19. Entente à intervenir avec Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu.
20. Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie entre les villes de Mont-Saint-Hilaire et de Saint-Hyacinthe.
21. Entente intermunicipale sur le partage des ressources aux opérations en matière de sécurité incendie entre les villes de Mont-Saint-Hilaire et Otterburn Park.
22. Entente intermunicipale relative à la fourniture de services en matière de gestion du Service de sécurité incendie de la Ville d'Otterburn Park.
23. Gestion des matières recyclables - Compétence de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.
24. Appel d'offres commun pour le contrat de la collecte et la disposition des résidus domestiques dangereux – Délégation de pouvoir à la Ville d'Otterburn Park.
25. Procès-verbal de correction à la résolution numéro 2017-216 - Dépôt.
26. Nominations de membres au sein du comité consultatif sur le développement de la culture et du tourisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
27. Révision de la politique de la famille et des aînés de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
28. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 3 mai 2017 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
29. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 30 mai 2017 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
30. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2017-23, 2017-24, 2017-25, 2017-27, 2017-29, 2017-31, 2017-32, 2017-33, 2017-34, 2017-21, 2015-88, 2015-87 et 2016-22.
31. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2017-28 et 2017-30.
32. Comptes rendus des rencontres numéro 8 et numéro 9 du 26 avril et 10 mai 2017 du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16.
33. Dépôt du certificat attestant le résultat de la consultation des personnes habiles à voter concernant le Règlement numéro 1251.
34. Avis de présentation annonçant la modification du Règlement numéro 881 pourvoyant au bon ordre et à la paix dans les parcs et endroits publics de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
35. Avis de présentation annonçant la modification du Règlement numéro 919 concernant la circulation et la sécurité publique dans la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

36. Adoption du Règlement numéro 1253, intitulé: " Règlement autorisant l'augmentation du fonds de roulement d'un montant de cinq cent mille dollars (500 000,00 \$) afin de le porter à deux millions cinq cent mille dollars (2 500 000,00 \$) ".
37. Adoption du Règlement numéro 1254, intitulé: " Règlement visant l'interdiction de certains sacs de plastique sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire ".
38. Octroi du contrat BA 17-04 concernant l'entretien en électricité dans les divers bâtiments de la Ville et surpresseurs d'aqueduc.
39. Octroi du contrat BA 17-11 concernant la fourniture de casiers d'uniformes de combat et de sauvetage.
40. Octroi du contrat ING 2017-06 concernant le prolongement de voirie de la rue du Cheval-Blanc - Addenda à l'entente relative au Boisé ensoleillé - Phase XV.
41. Questions de l'assistance.
42. Levée de la séance.

Information

- a) Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2017 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.
- b) Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2017 de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu.
- c) Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2017 de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu.
- d) Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mai 2017 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

2017-224

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 5 juin 2017 soit et est approuvé par ce conseil, en ajoutant le point suivant:

- 40.1 Nomination d'un membre au sein du comité consultatif sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

...Avant de débiter l'étude des points inscrits à l'ordre du jour, monsieur le maire Yves Corriveau souligne la présence et félicite monsieur Patrice Berthiaume, chef de division, planification des opérations au Service de sécurité incendie de Mont-Saint-Hilaire, qui a remporté le 2 juin 2017, le « Défi Gratte-Ciel » organisé au profit de la dystrophie musculaire.

...Reprise de l'étude des points inscrits à l'ordre du jour.

RECONNAISSANCE DE MESSIEURS MAXIME DESJOURDY, BENOIT GAGNON ET MATHIS GUERTIN, MÉDAILLÉS AUX JEUX DU QUÉBEC ET DE L'ORGANISME ASSOCIATION FÉMININE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE DE MONT-SAINT-HILAIRE (AFÉAS)

Monsieur le maire Yves Corriveau souligne la présence et félicite les médaillés suivants des Jeux du Québec, soit messieurs Maxime Desjourdy, médaillé d'argent en haltérophilie, Benoit Gagnon, médaillé d'argent en judo et Mathis Guertin, médaillé de bronze en judo ainsi que madame Diane Robert, présidente de l'Association féminine d'éducation sociale de Mont-Saint-Hilaire (Aféas), afin de souligner le 50^e anniversaire de la fondation de ladite Association.

Messieurs Desjourdy, Gagnon et Guertin ainsi que madame Robert sont invités à signer le livre d'or de la Ville.

2017-225

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2017 ET EXTRAORDINAIRE DU 23 MAI 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que les procès-verbaux des séances ordinaire du 1^{er} mai 2017 et extraordinaire du 23 mai 2017 soient et sont approuvés par ce conseil.

2017-226

BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER NUMÉROS 2017-06-A, 2017-06-B, 2017-06-C, 2017-06-D ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2017-06-A, au montant de 2 003 025,92 \$, numéro 2017-06-B, au montant de 5 898,62 \$, numéro 2017-06-C, au montant de 395 206,30 \$, numéro 2017-06-D, au montant de 2 089 180,31 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2017-06, émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 1^{er} juin 2017, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 27 avril au 31 mai 2017.

2017-227

RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2017-06

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que le rapport des ressources humaines 2017-06 préparé par madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 31 mai 2017, soit et est approuvé par ce conseil.

2017-228

EMBAUCHE DE MONSIEUR CHRISTIAN CHARRON - CHEF DE DIVISION AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler le poste de chef de division au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, en remplacement de madame Ève-Marie Surprenant;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection juge que monsieur Christian Charron a les compétences requises pour occuper le poste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil engage monsieur Christian Charron au poste de chef de division au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, suivant la Politique de travail et salariale des cadres de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (classe 4, échelon 7), et ce, à compter du ou vers le 6 juin 2017.

Que cette embauche soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des Ressources humaines, en date du 25 mai 2017.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 31 mai 2017.

2017-229

EMBAUCHE DE MADAME ÉLISE LOISELLE - SECRÉTAIRE AU SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler le poste de secrétaire au Service des finances, en remplacement de madame Johanne Lecours;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection juge que madame Élise Loiseau a les compétences requises pour occuper le poste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme madame Élise Loiseau au poste régulier de secrétaire au Service des finances (classe 9), suivant la convention collective de travail cols blancs de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, à compter du 10 juillet 2017.

Que cette embauche soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des Ressources humaines, en date du 25 mai 2017.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 31 mai 2017.

2017-230

EMBAUCHE DE MADAME LYSE CHARTRAND - SECRÉTAIRE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler le poste de secrétaire au Service de sécurité incendie, en remplacement de madame Denise Robitaille;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection juge que madame Lyse Chartrand a les compétences requises pour occuper le poste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme madame Lyse Chartrand au poste régulier de secrétaire au Service de sécurité incendie (classe 9), suivant la convention collective de travail cols blancs de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, à compter du, ou vers le 6 juin 2017.

Que cette embauche soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des Ressources humaines, en date du 25 mai 2017.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 31 mai 2017.

2017-231

ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES - PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 AVRIL 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil reçoive les deux états comparatifs des revenus et dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2017, déposés par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 10 mai 2017, et ce, en vertu de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, soit:

- l'état des revenus et dépenses au 30 avril 2017 et 30 avril 2016, joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante;
- l'état des revenus et dépenses au 30 avril 2017 et estimé au 31 décembre 2017, joint à la présente résolution comme annexe " B " pour en faire partie intégrante.

2017-232

ANNULATION DE SOLDES RÉSIDUAIRES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a réalisé l'objet des règlements d'emprunt dont la liste apparaît aux annexes " A " et " B " de la présente résolution, selon ce qui était prévu;

CONSIDÉRANT QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

CONSIDÉRANT QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe " B " pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire modifie les règlements identifiés à l'annexe " B " de la présente résolution de la façon suivante:

- par le remplacement des montants indiqués sous les colonnes " Dépense prévue au règlement " et " Emprunt prévu au règlement " par les montants indiqués sous la colonne " Nouveau montant de la dépense au 2017-04-30 " de l'annexe;

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe " B " ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Le montant de ces approbations apparaît sous la colonne " Paiement comptant " de l'annexe.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'annuler dans ses registres les soldes résiduares mentionnés à l'annexe " B ".

Qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

2017-233

AFFECTATION DES EXCÉDENTS EN RÉDUCTION DU SOLDE DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve l'affectation des excédents en réduction du solde des emprunts des règlements numéro 1123 (dépense en immobilisations pour l'acquisition de terrains, l'aménagement de parcs et places publiques et de travaux de construction et de réfection d'infrastructures) , numéro 1145 (aménagement de parcs) et numéro 1153 (réfection de la montée des Trente, soit des travaux de réfection d'aqueduc, d'égout domestique et pluvial et de voirie - phase 2), selon le rapport de madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 8 mai 2017 pour les montants suivants:

Règlement 1123	10 591,00 \$
Règlement 1145	411,00 \$
Règlement 1153	13 950,00 \$

2017-234

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016 - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les états financiers au 31 décembre 2016 de l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire soumis par la Société d'habitation du Québec, datés du 17 février 2017.

2017-235

CONTRAT DE LOCATION DE PATINOIRES AU COMPLEXE SPORTIF SPORTSCÈNE POUR LA SAISON 2017-2018

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le contrat à intervenir avec la Société de Gestion C.R.L. inc. touchant la location des patinoires 1 et 2 au Complexe sportif Sportscène pour la saison 2017-2018, au tarif de 240,05 \$ l'heure, excluant les taxes, pour un total de 37,25 heures/semaine pendant 30 semaines, pour les activités suivantes: hockey 21 heures, patinage artistique 8 heures, patinage libre 5,25 heures et ringuette 3 heures.

Que les frais de location pour les mois de septembre à décembre 2017, décrits au bon de commande LO 17-024, au montant de 171 396,00 \$, incluant les taxes, soient payables à même le poste budgétaire 02-734-00-515, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que madame Marie-Claude Duguay, chef de division - activités sportives et récréatives, ou en son absence, monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture, soit et est autorisé(e) à signer ledit contrat.

2017-236

PARTICIPATION DE MEMBRES DU CONSEIL À LA CLASSIQUE GILBERT DESROSIERS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la participation de messieurs Yves Corriveau, maire et Frédéric Dionne, conseiller municipal, au tournoi de golf et au souper de la Classique Gilbert Desrosiers, aux profits de la Fondation du CLSC des Patriotes et Opération enfant soleil, qui se tiendra le 16 juin 2017, au Club de golf de Beloeil, et autorise le remboursement des frais d'inscription au montant de 165,00 \$ par personne, soit un montant total de 330,00 \$.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2017-10 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 8 mai 2017.

2017-237

DEMANDE DE SUBVENTIONS - PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS - MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂNÉS.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire présente une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA), pour les trois (3) projets suivants:

- Parc de conservation de la Falaise-de-Dieppe: aménagement des sentiers, de la rue des Plateaux jusqu'à l'accès par la vallée de Dieppe.
- Piste cyclable - Boisé: aménagement d'une bande cyclable de 2m de large sur 600m de long entre la rue Bélair et les Résidences Soleil.
- Parcours actif - circuit d'entraînement (Phase 2): aménagement de stations d'exercices le long du tronçon du parcours actif, entre l'hôtel de ville et la gare.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue de ces projets.

Que monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture, soit et est autorisé à présenter, pour la Ville de Mont-Saint-Hilaire, une demande d'aide financière en vertu du Programme d'infrastructure Québec-Municipalité - Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) pour les projets ci-dessus mentionnés et à signer tout document relatif à cette demande.

2017-238

APPUI - PROJET TOURISME LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) a mandaté le Centre local de développement de La Vallée-du-Richelieu (CLD) pour la promotion et le développement touristique de la région;

CONSIDÉRANT QUE la politique touristique, le plan de travail, ainsi que le plan d'action quinquennal ont été adoptés par la MRCVR;

CONSIDÉRANT QUE le CLD désire déposer un projet lié au développement et à la promotion touristique, au Fonds de développement de La Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du projet sont la gestion globale des ressources touristiques sur le territoire, l'augmentation de la visibilité de La Vallée-du-Richelieu en tant que région distinctive, la présentation d'une offre complète des attraits et services touristiques de la région, le renforcement de l'offre existante, le positionnement de La Vallée-du-Richelieu comme une région d'escapades et le soutien financier des intervenants touristiques et de leurs projets structurants;

CONSIDÉRANT QUE la politique touristique touche huit axes principaux dont l'agrotourisme, le cyclotourisme, l'offre nautique, le plein air, la culture et le patrimoine, les attraits et événements, le tourisme d'affaires et l'hébergement;

CONSIDÉRANT QUE ce projet aura des retombées positives directes et indirectes pour les intervenants touristiques et les citoyens de l'ensemble de La Vallée-du-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil appuie le projet Tourisme La Vallée-du-Richelieu présenté par le Centre local de développement de La Vallée-du-Richelieu qui permettrait d'atteindre l'aspect touristique des priorités d'interventions économiques préalablement identifiées par l'ensemble des villes et des municipalités de La Vallée-du-Richelieu.

2017-239

APPUI À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU - PROJET SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement communautaire de la Vallée-du-Richelieu (CDCVR) sollicite l'appui de la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour le dépôt du projet Soutien au développement social et communautaire au Fonds de développement de la Vallée-du-Richelieu (FDVR);

CONSIDÉRANT QUE le projet Soutien au développement social et communautaire est issu du Regroupement pour le développement social de la Vallée (RDSV) dont la CDCVR est membre au sein du comité de coordination;

CONSIDÉRANT QU'un document de présentation a été déposé aux élus et qu'une présentation a été faite au comité restreint de développement communautaire;

CONSIDÉRANT QU'un appui municipal est exigé pour le dépôt du projet au FDVR;

CONSIDÉRANT le rôle de concertation en développement social et communautaire jouée par le RDSV;

CONSIDÉRANT le rôle de soutien joué par la CDCVR au RDSV et à son plan d'action;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle démarche pour un deuxième plan d'action du RDSV est planifiée;

CONSIDÉRANT la poursuite de divers projets complexes et structurants, développés en concertation et en partenariats avec une multitude d'acteurs locaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil appui la Corporation de développement communautaire de la Vallée-du-Richelieu (CDCVR) pour le dépôt du projet Soutien au développement social et communautaire au Fonds de développement de la Vallée-du-Richelieu (FDVR).

2017-240

APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA ROUTE DES ARTS ET SAVEURS DU RICHELIEU AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA VALLÉE DU RICHELIEU

CONSIDÉRANT QUE la Route des Arts et Saveurs du Richelieu est une initiative du milieu qui propose une offre attractive et originale aux visiteurs de toutes provenances sur le territoire entier de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) (et plus largement) et offre une visibilité nécessaire et importante pour nos municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Route des Arts et Saveurs du Richelieu permet à plusieurs petits entrepreneurs (artistes, artisans, restaurateurs, producteurs en agroalimentaire, etc.) de se regrouper, de se faire connaître, de participer à développer l'économie locale en proposant une offre touristique de bon goût qui fait rayonner La Vallée-du-Richelieu de belle façon;

CONSIDÉRANT QUE la Route des Arts et Saveurs du Richelieu se démarque par son accueil à longueur d'année et par son offre originale en tourisme créatif afin d'inciter les visiteurs à allonger leur séjour dans La Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT QU'il est important que la Route des Arts et Saveurs du Richelieu dispose des moyens nécessaires pour assurer la pérennité de cet attrait-événement d'envergure dans la région;

CONSIDÉRANT QUE la contribution demandée apparaît tout à fait raisonnable pour toute la visibilité et la notoriété dont jouit la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu tout entière en retour;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil appuie les démarches du conseil d'administration de la Route des Arts et Saveurs du Richelieu à l'égard de leur demande d'aide financière auprès du Fonds de développement de La Vallée-du-Richelieu.

2017-241

ENTENTE CONTRACTUELLE AVEC SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSIDÉRANT QUE lors de sa fondation, l'organisme " Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu " (SAVR) a complété plus de 800 000 \$ en investissement au capital afin de mettre en place tous les équipements et les locaux requis pour ses opérations;

CONSIDÉRANT QUE ce montant a été financé à 100 % avec deux emprunts, un d'Investissement Québec, d'une somme de 143 000 \$ et le deuxième, de la Banque Royale, d'une somme de 595 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'amortissement de ces prêts est sur une période de 5 ans, ce qui correspond à la durée des ententes de services avec les municipalités recourant aux services du SAVR;

CONSIDÉRANT QU'en raison de cette durée d'amortissement, le SAVR doit effectuer annuellement des versements de 157 148 \$, payés à même la cotisation annuelle de 4,15 \$ par citoyen, par municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le fait de payer aussi rapidement cet investissement met beaucoup de pression sur les liquidités de l'organisme et pourrait entraîner une hausse du taux de la cotisation annuelle;

CONSIDÉRANT QUE le SAVR a renégocié le financement avec son prêteur principal, la Banque Royale, afin de diminuer la pression sur ses liquidités;

CONSIDÉRANT QUE la Banque Royale a consenti à refinancer le solde du prêt du SAVR sur une nouvelle période de 5 ans, ce qui permettrait de réduire les paiements de capital de 59 500 \$ annuellement;

CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer sa pérennité, le SAVR sollicite la collaboration des municipalités clientes dans le but de consentir à la fin de la présente entente et à autoriser la conclusion d'une nouvelle entente qui viendrait faire l'appariement avec la nouvelle durée du prêt;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accepte la fin de l'entente de services actuellement en vigueur et autorise la signature d'une nouvelle entente à intervenir entre l'organisme " Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu " et les 11 municipalités actuellement clientes, dont la Ville de Mont-Saint-Hilaire, comprenant les mêmes droits et obligations, pour le service associé au contrôle animalier sur son territoire, et ce, pour la période du mois d'avril 2017 à mars 2022.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire la nouvelle entente donnant effet à la présente.

2017-242

ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE - VILLE DE SAINT-HYACINTHE

CONSIDÉRANT la résolution 2012-243 par laquelle la Ville de Mont-Saint-Hilaire conclut une entente relative à l'établissement d'une entente intermunicipale et d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie avec la Ville de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 17-159 adoptée le 20 mars 2017, la Ville de Saint-Hyacinthe dénonce ladite entente afin de permettre d'en actualiser les termes;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, une nouvelle entente intitulée " Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie " doit intervenir entre les villes de Saint-Hyacinthe et de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve l'entente intitulée " Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie " à intervenir entre les villes de Mont-Saint-Hilaire et de Saint-Hyacinthe, pour une période de cinq (5) ans, laquelle entente est jointe en annexe " A " à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que cette entente soit approuvée en conformité au rapport de monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie, en date du 17 mai 2017.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer ladite entente ou tout document ou acte donnant effet à la présente.

2017-243

ENTENTE INTERMUNICIPALE SUR LE PARTAGE DES RESSOURCES AUX OPÉRATIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE ENTRE LES VILLES DE MONT-SAINT-HILAIRE ET OTTERBURN PARK

CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer une saine gestion de l'intervention en matière de sécurité incendie, les villes de Mont-Saint-Hilaire et d'Otterburn Park maintiennent actuellement chacune la disponibilité d'un chef aux opérations en tout temps;

CONSIDÉRANT QU'afin de maximiser nos ressources, un partage des ressources cadres entre les Services de sécurité incendie de Mont-Saint-Hilaire et d'Otterburn Park est souhaitable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Otterburn Park a déjà donné son accord au projet par le biais de la résolution 2017-02-034;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le projet d'entente intermunicipale intitulé " Entente sur le partage des ressources aux opérations en matière de sécurité incendie " à intervenir entre les villes de Mont-Saint-Hilaire et d'Otterburn Park, pour une période de deux (2) ans, laquelle entente est jointe en annexe " A " à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que cette entente soit approuvée en conformité au rapport de monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie, en date du 29 mai 2017.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer ladite entente ou tout document ou acte donnant effet à la présente.

2017-244

ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES EN MATIÈRE DE GESTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK

CONSIDÉRANT QUE les villes de Mont-Saint-Hilaire et d'Otterburn Park désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* afin de conclure une entente intermunicipale relative à la fourniture de services en matière de gestion du Service de sécurité incendie à la Ville d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT QUE l'objet principal de l'entente intermunicipale consiste pour la Ville de Mont-Saint-Hilaire, à fournir les services de gestion administrative pour le Service de sécurité incendie de la Ville d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, les parties conviennent de confier à Mont-Saint-Hilaire, par l'intermédiaire de son directeur du Service de sécurité incendie, la planification, l'organisation, la direction et le contrôle des ressources humaines, matérielles et financières ainsi que la supervision des opérations et la formation du personnel du Service de sécurité incendie de la Ville d'Otterburn Park;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le projet d'entente intermunicipale intitulé " Entente intermunicipale relative à la fourniture de services en matière de gestion du Service de sécurité incendie " à intervenir entre les villes de Mont-Saint-Hilaire et d'Otterburn Park, pour une période de deux (2) ans, lequel projet d'entente est joint en annexe " A " à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que cette entente soit approuvée en conformité au rapport de monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie, en date du 1^{er} juin 2017.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer ladite entente ou tout document ou acte donnant effet à la présente.

2017-245

DÉCLARATION DE COMPÉTENCE À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU POUR LA GESTION DES MATIÈRES RECYCLABLES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) souhaite connaître l'intérêt de la Ville de Mont-Saint-Hilaire à ce que la gestion des matières recyclables soit prise en charge par la MRCVR et que cette prise en charge s'exécute par le biais d'une déclaration de compétence par la MRCVR en conformité aux dispositions des articles 678.0.2.1 et suivants du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère qu'il est souhaitable que la MRCVR déclare compétence eu égard à la gestion des matières recyclables sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVR bénéficie de ressources spécialisées et dédiées à la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire pourrait bénéficier d'un potentiel d'économie au volume que représenterait l'appel d'offres de la MRCVR;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil indique à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) qu'il est favorable à ce que cette dernière déclare compétence eu égard à la gestion des matières recyclables sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

2017-246

APPEL D'OFFRES POUR LE CONTRAT DE COLLECTE ET DISPOSITION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) – DÉLÉGATION DE POUVOIR À LA VILLE D'OTTERBURN PARK

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.5 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et 14.4 et suivants du *Code municipal du Québec* permettent aux municipalités de procéder à une demande commune de soumissions publiques pour l'adjudication d'un contrat de fourniture de services;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de McMasterville, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Mathieu-de-Beloil et les villes de Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et Saint-Basile-le-Grand, désirent prendre part à une demande commune de soumissions publiques relativement au contrat de collecte et disposition des résidus domestiques dangereux d'une durée de deux ans, soit les années 2018 et 2019 avec une option de renouvellement d'un an pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire mandate la Ville d'Otterburn Park pour agir comme municipalité délégataire, conformément aux articles 29.5 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et 14.4 et suivants du *Code municipal du Québec*, afin de procéder à un appel d'offres commun pour le contrat de collecte et disposition des résidus domestiques dangereux d'une durée de deux ans, soit les années 2017 et 2018, avec une option de renouvellement d'un an pour l'année 2020, et ce, pour les municipalités de McMasterville, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Mathieu-de-Beloil et les villes de Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et Saint-Basile-le-Grand.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer une entente intermunicipale à cette fin à intervenir avec les villes et municipalités mentionnées ci-dessus.

2017-247

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2017-216 - DÉPÔT

La greffière dépose au conseil un procès-verbal de correction à la résolution numéro 2017-216, intitulée: " Honoraires supplémentaires - Contrat ING 2017-05 - Services professionnels en gestion de projet pour la construction de la nouvelle caserne incendie " effectué conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* afin de corriger le titre de ladite résolution en remplaçant le numéro de contrat indiqué, soit ING 2017-05 par le numéro ING 2015-07.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de correction à la résolution numéro 2017-216 émis par la greffière en date du 19 mai 2017.

2017-248

NOMINATIONS DE MEMBRES - COMITÉ CONSULTATIF SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE ET DU TOURISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QUE deux (2) postes de membre citoyen au comité consultatif sur le développement de la culture et du tourisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (CCDCT) sont présentement vacants;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lequel le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme, au sein du comité consultatif sur le développement de la culture et du tourisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, à titre de membre citoyen, monsieur Gaétan Boulais, et ce, à compter du 6 juin 2017 pour un mandat de deux (2) ans et monsieur Marcel Poirier, pour un mandat d'un (1) an, à compter de la même date.

2017-249

RÉVISION DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT l'adoption de la " Politique familiale de la Ville de Mont-Saint-Hilaire " par le biais de la résolution numéro 2005-280;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière a été modifiée par le biais de la résolution numéro 2013-323 et porte dorénavant le nom de " Politique de la famille et des aînés ";

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu qu'une mise à jour du plan d'action de ladite politique soit effectuée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la " Révision de la politique de la famille et des aînés ", préparée par le comité famille et aînés ainsi que par les Services du loisir et de la culture, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, des travaux publics, de la sécurité incendie ainsi que des Services aux citoyens et communications, laquelle est jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2017-250

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 3 MAI 2017 DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 3 mai 2017 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve la recommandation suivante:

- 2017-01-R : Projet de règlement concernant la marche au ralenti des véhicules à moteur

2017-251

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 30 MAI 2017 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 30 mai 2017 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2017-252

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2017-23, 2017-24, 2017-25, 2017-27, 2017-29, 2017-31, 2017-32, 2017-33, 2017-34, 2017-21, 2015-88, 2015-87 ET 2016-22

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 30 mai 2017 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- PIIA 2017-23 : 629, chemin des Patriotes Nord
Plans et recommandation 2017-32-R (annexe A)
- PIIA 2017-24 : 615, rue de l'Heure-Mauve
Plans et recommandation 2017-33-R (annexe B)
- PIIA 2017-25 : 632, rue de l'Heure-Mauve
Plans et recommandation 2017-34-R (annexe C)
- PIIA 2017-27 : 548, rue Ernest-Choquette
Plans et recommandation 2017-36-R (annexe D)
- PIIA 2017-29 : 733-737, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Plans et recommandation 2017-38-R (annexe E)
- PIIA 2017-31 : 135, rue Millier
Plans et recommandation 2017-40-R (annexe F)
- PIIA 2017-32 : 1123, chemin de la Montagne
Plans et recommandation 2017-41-R (annexe G)
- PIIA 2017-33 : 330, boulevard Honorius-Charbonneau
Plans et recommandation 2017-42-R (annexe H)
Conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement de zonage numéro 1235 et du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1239
- PIIA 2017-34 : 676, rue de l'Heure-Mauve
Plans et recommandation 2017-43-R (annexe I)
- Révision PIIA 2017-21 : 641, chemin de la Montagne
Plans et recommandation 2017-45-R (annexe J)

- Révision PIIA 2015-88 : Lot 4 381 055 - Cours de la Raffinerie
Plans et recommandation 2017-46-R (annexe K)
Conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement de zonage numéro 1235 et du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1239
- Révision PIIA 2015-87 : 829, chemin de la Montagne
Plans et recommandation 2017-47-R (annexe L)
- Révision PIIA 2016-22 : 749, rue des Passerins
Plans et recommandation 2017-48-R (annexe M)

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, lesquels plans, étant sujets aux conditions formulées auxdites recommandations, sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " M " pour en faire partie intégrante.

2017-253

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2017-28 ET 2017-30 - REFUS

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 30 mai 2017 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- PIIA 2017-28 : 10, rue Gaboury
Plans et recommandation 2017-37-R (annexe A)
- PIIA 2017-30 : 680, rue de l'Heure-Mauve
Plans et recommandation 2017-39-R (annexe B)

CONSIDÉRANT QUE ces projets ne sont pas conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil refuse les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, lesquels plans, étant sujets aux conditions formulées auxdites recommandations, sont joints à la présente résolution comme annexes " A " et " B " pour en faire partie intégrante.

2017-254

COMPTES RENDUS DES RENCONTRES 8 ET 9 DU 26 AVRIL ET 10 MAI 2017 - COMITÉ DE SUIVI SUR L'AVENIR DE LA ZONE A-16

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la rencontre no 8 du 26 avril 2017 et du compte rendu de la rencontre no 9 du 10 mai 2017 du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 et approuve la recommandation suivante adoptée par ledit comité lors de la rencontre no 9 du 10 mai 2017:

- 2017-06-R : Étapes des travaux du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 (CAZA-16)

2017-255

CERTIFICAT DE CONSULTATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1251

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que le certificat attestant le résultat de la consultation des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire quant au Règlement numéro 1251, intitulé: " Règlement autorisant le paiement de divers honoraires professionnels requis dans le cadre de l'élaboration de plusieurs projets municipaux et autorisant un emprunt de cinq cent trente-huit mille dollars (538 000,00 \$) nécessaire à cette fin " soit et est approuvé par ce conseil

2017-256

AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT POURVOYANT AU BON ORDRE ET À LA PAIX DANS LES PARCS ET ENDROITS PUBLICS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

Avis de présentation est donné par le conseiller Jean-Pierre Brault, à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement modifiant le Règlement numéro 881, intitulé: " Règlement pourvoyant au bon ordre et à la paix dans les parcs et endroits publics de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ".

2017-257

AVIS DE PRÉSENTATION - MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 919 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DANS LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

Avis de présentation est donné par le conseiller Jean-Pierre Brault, à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement modifiant le Règlement numéro 919 concernant la circulation et la sécurité publique dans la ville de Mont-Saint-Hilaire.

2017-258

RÈGLEMENT NUMÉRO 1253 - RÈGLEMENT AUTORISANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT - ADOPTION

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 1253, intitulé: " Règlement autorisant l'augmentation du fonds de roulement d'un montant de cinq cent mille dollars (500 000,00 \$) afin de le porter à deux millions cinq cent mille dollars (2 500 000,00 \$) ".

2017-259

RÈGLEMENT NUMÉRO 1254 - RÈGLEMENT VISANT L'INTERDICTION DE CERTAINS SACS DE PLASTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - ADOPTION

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 1254, intitulé: " Règlement visant l'interdiction de certains sacs de plastique sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire ".

2017-260

OCTROI DU CONTRAT BA 17-04 - ENTRETIEN EN ÉLECTRICITÉ DANS LES DIVERS BÂTIMENTS DE LA VILLE ET SURPRESSEURS D'AQUEDUC - LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES A & R LTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Les Entreprises Électriques A & R ltée, au montant de 39 346,74 \$, incluant les taxes, sur la base des taux horaires soumis dans le cadre du contrat BA 17-04, pour l'entretien en électricité dans les divers bâtiments de la ville et surpresseurs d'aqueduc, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que ledit contrat est d'une durée de un (1) an, soit pour la période du 6 juin 2017 au 5 juin 2018.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service des loisirs et de la culture, contenue dans son rapport en date du 29 mai 2017.

Que la dépense, décrite au bon de commande BA 17-033, pour la période du 6 juin au 31 décembre 2017, soit payable à même les postes budgétaires 02-810-00-531, 02-811-00-531, 02-811-00-532, 02-812-00-533, 02-813-00-531, 02-814-00-531, 02-815-00-533, et 02-819-00-533, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2017-261

OCTROI DU CONTRAT BA 17-11 - FOURNITURE DE CASIERS D'UNIFORMES DE COMBAT ET DE SAUVETAGE - ARÉO-FEU LTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Aréo-Feu ltée, au montant de 34 056,74 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat BA 17-11, option 2, concernant la fourniture de casiers d'uniformes de combat et de sauvetage, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Clément, directeur du Service de Sécurité incendie, contenue dans son rapport en date du 18 mai 2017.

Que la dépense, décrite au bon de commande IN 17049, au montant de 34 056,74 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 58-218-12-244, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2017-262

OCTROI DU CONTRAT ING 2017-06 - PROLONGEMENT DE VOIRIE - RUE DU CHEVAL-BLANC - PAVAGES MASKA INC.

CONSIDÉRANT la résolution 2017-215 adoptée à la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017 par laquelle le conseil autorisait la signature d'un addenda à l'entente intitulée " Entente Boisé ensoleillé, phase XV - rues des Passerins et du Cheval-Blanc " afin de compléter les travaux de voirie et d'utilités publiques sur la rue du Cheval-Blanc, étant le lot 4 595 696 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées relativement à l'exécution des travaux requis pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation du coût total de réalisation de ces travaux dont il est fait mention à la résolution 2017-215 a été revue à la hausse;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire participe aux coûts de réalisation de ces travaux dans une proportion de 50 %;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Pavages Maska inc., au montant de 43 050,42 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat ING 2017-06 quant à des travaux de prolongement de la rue du Cheval-Blanc, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que l'approbation de cette soumission est conditionnelle à la signature d'un addenda à l'entente " Entente Boisé ensoleillé, phase XV - rues des Passerins et du Cheval-Blanc " avec le requérant, soit P. Talbot inc.

Que l'approbation de cette soumission est également conditionnelle au dépôt par le requérant:

- D'un chèque visé au montant de 21 525,21 \$, incluant les taxes, pour couvrir le coût des travaux.

- D'un chèque visé au montant de 7 128,45 \$, incluant les taxes, pour couvrir les frais d'honoraires professionnels de la firme BHP Experts Conseils S.E.C. (plans, devis et surveillance des travaux) ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux de la firme Labo S.M. inc.
- D'un chèque visé au montant de 2 000,00 \$, incluant les taxes, pour couvrir les frais de publication sur le SÉAO, ainsi que les honoraires d'avis publics, d'arpentage légal et de notaire s'il y a lieu.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur André Cholette, directeur intérimaire du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 1^{er} juin 2017.

Que la trésorière soit autorisée à signer les bons de commande suivants lorsque le requérant aura signé l'addenda à l'entente mentionnée ci-dessus et qu'il aura déposé les sommes requises en vertu de la présente résolution:

- Bon de commande SI 17020, pour des services professionnels, au montant de 6 783,53 \$, incluant les taxes, payables au poste budgétaire 02-310-00-419.
- Bon de commande SI 17032, pour des travaux de voirie et d'aménagement, au montant total de 43 050,42 \$, incluant les taxes, payables au poste budgétaire 55-992-13-002, pour un montant de 21 525,21 \$, incluant les taxes, et à même les sommes déposées par le requérant (projet 149), pour un montant de 21 525,21 \$, incluant les taxes.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer ladite entente ainsi que tout acte ou document donnant effet à la présente.

2017-263

NOMINATION D'UN MEMBRE - COMITÉ DE SUIVI SUR L'AVENIR DE LA ZONE A-16 DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lequel le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme, au sein du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de Mont-Saint-Hilaire, monsieur Louis Toner à titre de membre représentant l'Association des citoyens de Mont-Saint-Hilaire, à compter du 6 juin 2017, et ce, pour un mandat se terminant le 9 janvier 2018.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Jean-Pierre Bessette

Nominations de membres – comité consultatif sur le développement de la culture et du tourisme

M. Pierre Nault	Nomination de M. Nault à titre de nouveau président de l'Association des citoyens de Mont-Saint-Hilaire Mandat de l'Association des citoyens de Mont-Saint-Hilaire Colloque sur l'environnement tenu le 3 juin à Mont-Saint-Hilaire – préservation du patrimoine
M. Jacques Morneau	Mandat à la firme Dufresne Hébert Comeau – Cour Supérieure Réfection du viaduc du CN Réfection de la route 133 Boîtes postales situées rue Paul-Émile-Borduas – absence de lampadaire Repavage des rues Radisson et Paul-Émile-Borduas - programme de subvention
Mme Luce Cloutier	Dépliant d'information distribué par le comité des citoyens de la zone A-16 – dépôt d'un extrait Marche et pique-nique en blanc organisés par le comité des citoyens de la zone A-16 Création de lieux d'échange pour les citoyens de chaque quartier Pétition : protection du mont Saint-Hilaire en vertu de la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i>
M. Louis-Georges Cournoyer	Travaux du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 Travaux du comité sur la protection des Montérégiennes Programme de conservation de la biodiversité Plan d'urbanisme durable – densité des zones H-111 et H-114
M. Gilles Demers	Pétition : protection du mont Saint-Hilaire en vertu de la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i>
M. Jacques Morneau	Lieux d'échange et de rassemblement pour les citoyens – modèle de Londres
Mme Denise Loiselle	Implication des citoyens à la vie municipale Association des citoyens de Mont-Saint-Hilaire Pétition : protection du mont Saint-Hilaire en vertu de la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> Aféas
Mme Luce Cloutier	Pétition : protection du mont Saint-Hilaire en vertu de la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i>

2017-264

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 21 h 15.

Yves Corriveau, maire

**Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière**